Faits Divers

[illegible]

ACCIDENTS DE CHASSE. — Le jeune Pierre Gaillard, âgé de douze ans, fils du [illegible] Gaillard, demeurant à Pont-Pierre, commune de Pont-de-Chéruy, était occupé à nettoyer un fusil de chasse, lorsque le coup partit et le blessa grièvement à la cuisse droite. Le malheureux enfant a été transporté à son domicile.

Le nommé Jean-Marie Ferrand, âgé de 18 ans, demeurant à Lyon, rue Pierre-Corneille, était occupé à nettoyer un fusil de chasse, lorsque le coup partit et le blessa grièvement à la cuisse droite. Le malheureux a été transporté à son domicile.

UNE ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS. — Le Congrès international des syndicats professionnels, qui se tient en ce moment à Paris, sous la présidence de M. Tolain, vient de rendre un arrêté de syndicats professionnels ne présentant pas un intérêt général.

On sait que le Congrès a refusé, interprétant la loi de 1884, de reconnaître aux syndicats professionnels [illegible] telles que les médecins, le droit de constituer des syndicats professionnels.

Contrairement à cette jurisprudence, le tribunal a, rencontré aujourd'hui des fins d'une poursuite pour infraction à la loi de 1884 M. Constant Cadot, professeur de musique, président du syndicat des professeurs libres.

NOYÉS EN MER. — Paris, 10 mars. — Suivant une dépêche du Salagon, MM. Gipsomar, résidant à Quishone, et Borgnat, connus à la résidence se sont noyés hier pendant une promenade en mer.

Nouvelles Étrangères

LE CONGRÈS DE BERLIN

Londres, 10 mars. — On assure que le Foreign-Office va prendre auprès du cabinet de Berlin l'initiative d'une démarche pour demander l'ajournement de l'ouverture de la Conférence projetée.

Ajournement repoussé

Berlin, 10 mars. — Plusieurs des gouvernements étrangers invités à la Conférence ouvrière avaient émis le vœu de voir reporter de 8 ou 15 jours l'ouverture de celle-ci.

Le gouvernement allemand a répondu qu'il ne pouvait accéder à ce désir.

L'empereur Guillaume, en effet, désire que la Conférence délibère le plus rapidement possible, afin que les travaux pouvant être communiqué au nouveau Reichstag, qui sera convoqué pour le 8 avril prochain. La date d'ouverture de la Conférence reste donc fixée au 15 mars.

D'après les prévisions, elle ne siégera pas plus de 15 jours.

Une manifestation anti-allemande à Pesth

Vienne, 10 mars. — A un bal de société, qu'on a donné chez M. Ladislas Ordonski, président de société, dimanche soir, à Pesth, par les prix : Nous ne voulons pas de musiciens allemands. Les bohémiens seuls doivent jouer. Un des manifestants alla jusqu'à arracher le violon du maître de chapelle.

Un officier supérieur qui se trouvait dans la salle a intimé l'ordre au corps de musique de ne rien jouer sur l'heure, ce qui a été fait. Le même temps tous les militaires qui assistaient à la fête ont quitté la salle avec leurs dames.

Expulsion d'un Français de Bulgarie

Bucharest, 10 mars. — Les autorités de Roustchouck, sur un ordre venu de Sofia, viennent d'expulser un protégé français, M. Mayrin, négociant, natif de Saint-Domingue.

Les frères de M. Mayrin sont tous Français et l'un d'eux a été tué en 1870, à l'affaire du Bourget.

L'expulsion de M. Mayrin a eu lieu dans des conditions qui dépassent toute vraisemblance.

Il fut quitter le sol bulgare sans papier, sans argent, il a été remis au douanier du pontons du Danube sur lequel se fait l'embarquement.

C'est ce douanier qui, assisté de gendarmes l'a embarqué de force.

Mais, n'ayant pas de papiers, il ne pouvait pénétrer en Roumanie. Pendant trois jours il est resté hébloïté d'une rive à l'autre.

A la fin, les douaniers roumains ont eu pitié de lui, l'ont recueilli, lui ont fourni un abri et des aliments. Il n'avait pas mangé depuis soixante-douze heures.

M. Mayrin vient d'arriver à Bucharest.

D'ailleurs, les nouvelles de Roustchouk dénotent une grande inquiétude dans les esprits.

Depuis quelques jours, on signale la disparition de plusieurs personnes soupçonnées de ne pas être précisément des amis du gouvernement colonnoïste.

On ignore complètement ce qui se passe à Sofia et on en est le procès Panitza.

HUIT PERSONNES BRULÉES

Nous avons reçu dans la soirée d'hier la dépêche suivante :

Montréal, 10 mars. — Un incendie a complètement détruit, hier, une ferme à la Côte St-Michel (Ontario). La famille du fermier et huit enfants ont péri. Le fermier a été grièvement blessé en essayant de sauver sa famille.

L'incendie a été causé par l'explosion d'un bidon de pétrole, placé près d'un poêle.

Un espion allemand

Les yeux de coupable

La Meurthe-et-Moselle et principalement Briey sont sous le coup d'une grande émotion par suite de l'arrestation d'un espion allemand, nommé Niemeyer.

On a trouvé sur lui une carte et des instructions indiquant le jour et l'heure de la réunion attaque entre Briey et Apremont.

Cette surveillance devait avoir pour objet principal de signaler les premiers travaux qui seraient entrepris pour la construction de lignes ferrées entre ces diverses localités.

Niemeyer avoue que les officiers de l'armée allemande renvoyés comme lui, pour dettes, des cadres de l'armée, étaient employés dans le service de l'espionnage, et qu'un grand nombre de ses camarades étaient chargés de missions identiques à la sienne.

LE TOMBEAU DE L'HUMANITÉ

On a dit souvent qu'il était impossible à un homme de poser le pied sur le sol, en n'importe quel point de la surface du globe, sans toucher la place où, à une époque plus ou moins reculée, avait été enterré un ou plusieurs morts un autre homme.

Mais cela n'est pas prouvé.

Tel est du moins l'avis exprimé par M. W. C. Prime, dans un journal de New-York.

L'auteur admet, la population du globe est évaluée de 1,000 millions d'habitants, en supposant que la race humaine ait existé depuis six mille ans et qu'elle ait toujours été aussi nombreuse, que faudrait-il en conclure ?

Il y a environ 6,000 ans, et dans cette période, l'on peut compter trois générations de 1,000 millions d'hommes chacune.

Quelle grandeur devrait avoir le cimetière pour contenir un nombre aussi considérable de défunts ?

En admettant qu'il faille pour la couche supérieure [illegible] superficie moyenne de [illegible] de longueur sur [illegible] vous a un total de [illegible] de pieds carrés.

Or, un mille carré [illegible] moins de 28 millions de pieds [illegible] Il faudrait donc un mètre de 50 mille de [illegible] de longueur sur 50 mille de [illegible] Il y a 180 générations, il faudra multiplier cette surface par 180, ce qui donne, pour l'étendue d'un cimetière pour l'ensemble de l'humanité, [illegible] Ajoutez à cela les [illegible] plus [illegible] 10,000 [illegible] pour les [illegible] et vous aurez une idée approximative de l'étendue d'une semblable nécropole. Et cependant ce n'est encore là qu'une fraction des terrines des États-Unis !

Il est donc permis d'affirmer que si l'espèce humaine existait depuis cent mille ans, en poussant le calcul à l'extrême, les ossements des cadavres amoncelés rien que dans un coin des États-Unis, dans la partie, par exemple, située à l'ouest du Mississippi.

En dépit des apparences, c'est un fait certain que le corps humain tient en définitive assez peu de place. L'homme le plus corpulent, en effet, occupe pas plus de six pieds carrés quand il est couché et plus de deux pieds carrés quand il est debout. Plus de 18 millions de personnes peuvent tenir sur un mille carré.

Les familles de sept enfants

La valeur des contributions supprimées

Le chiffres des familles de sept enfants qui ont été exonérés de la contribution personnelle mobilière par la loi des finances du 17 juillet 1889, est de 148,808, ayant ensemble 1,457,547 enfants.

Ces familles étaient réparties sur 36,623 communes.

Le montant des cotes personnelles supprimées de ce chef a été de 307,956 fr. 00, celui des cotes mobilières (principal et centimes additionnels) de 2,034,209 fr. 85.

Ce qui fait une somme de 2,301,381 fr. 70 soit 15 francs en chiffres ronds par famille dont il a dû fait remise.

Sur cette somme globale, 601,647 fr. 58 sont revenus à 5,475 familles riches, 679,290 fr. 70 à 18,158 familles moyennes, sans être toutefois nécessiteuses, car les indigents bénéficient à ce titre de l'exemption de toute cote, et il n'y a pas lieu de les exonérer.

Les départements où il y a le plus de familles sont les suivants : Nord, 7,006, Finistère 6,087, Côtes-du-Nord 5,000, Pas-de-Calais 4,898, Loire-Inférieure 4,463, Morbihan 4,067.

L'Académie d'Armes

Dans sa dernière séance, l'Académie d'armes, a, de nouveau, discuté la question de concurrence faite par les maîtres militaires, question qui intéresse l'existence de plusieurs centaines de petites salles d'armes en France et la situation même des anciens maîtres militaires à partir du moment où ils rentrent dans la vie civile, le dossier sera déposé prochainement. L'Académie a ensuite voté la comparution d'un de ses membres accusé d'avoir inspiré un article de journal contraire aux intérêts généraux que doit défendre l'Académie d'armes.

M. Prevost a été nommé commissaire pour l'organisation de l'assaut qui sera donné fin avril au bénéfice de la famille Kirchoffer.

Ont été nommés membres honoraires : MM. le vicomte Courcelles, F. Dargaud et le major John Grenfold Maxwell.

Les drames de la mer

Perdus pendant sept jours. — Mangé par les requins

Le *Vieux Corsaire*, de Saint-Malo, publie un récit très dramatique fait par un marin, du nom de Bauché, embarqué sur la *Mathilde* et poussé par un coup de vent au large de Saint-Pierre (Martinique) avec un mousse de treize ans, qui l'accompagnait dans un canot :

Dès le premier jour le mousse perdit la tête et le troisième jour il cinglait pour se sauver seul. Dans ses moments lucides, il appelait sa mère et disait plusieurs fois que le mal dépassait ses forces. Dans ses délirants, il retombait dans le délire et me suppliait de le laisser à bord. Je n'en avais pas envoyait tirer à la barrique », et sa souffrance m'était une peine bien grande. J'aurais voulu soulager mon pauvre mousse, mais comme je souffrais davantage, et tout le temps de son agonie, pour qu'il ne mourût pas sous mes yeux, j'attendis à ne rien faire avec mon pistolet, que je devais quitter pour cet usage et dont les balles refusées en haut par un nœud, me servaient de sonde.

Il m'est vrai que j'ai vu, dans ce canot, que le dos enlevé aussi et que j'attachai à une lame avec un morceau de cuir et j'amarrai tant bien que mal, ce qui, du reste, attira l'attention du *Wadimir*.

Je ne puis pas difficilement me résigner à jeter le cadavre du mousse à la mer, depuis sept jours requins attendant leur proie ; mais la putréfaction s'avançant toujours davantage, et ne pouvant plus supporter l'état de fétidité, j'ai résolu, bien à regret, de le jeter qu'il crachait, je me résignai enfin et le glissai le long du bord. Il ne fit pas de besogne [illegible] « la voilà en jeter à la mer, mourir pour mourir : mais le requins, toujours au nombre de sept ou huit, se qualifiaient pas des yeux la barque, et leur bonne jouer devant moi, seconds victime qu'ils semblaient impatiemment attendre, augmentant ma peur d'être mangé vivant, et je résistai...

Je tombai enfin au fond du canot et resta sans connaissance et le requin ne m'a pas prélevé, car lorsque je revins à moi, quel joues après avoir perdu la *Mathilde*, j'étais à peu en navire navigé qui m'avait recueilli, pendant mon sommeil, le *Wadimir*, capitaine Pedersen, qui me ramenait à Miquelon.

Quand je fus à terre hoird, les marins norvégiens me trouvèrent dans la bouche une bouille noire que le prince avait le prétexte pour une vieille chique, mais elle provenait du manche en corne de mon couteau, que poussé par la soif et la faim, j'avais déchiqueté.

Le *Vieux Corsaire* ajoute que les marins de la *Mathilde*, qui croyaient leur camarade mort depuis longtemps, qui fut plus tard naufrage dans les parages de Terre-Neuve, et sont été repêchés par un navire anglais, Grande fut leur surprise, en arrivant cette semaine à Saint-Malo, de trouver sur le port Bauché, qui était accouru de Pleurtuit pour les embrasser.

Tirages d'Obligations

Ville d'Anvers (Emprunt 1887)

Anvers, 10 mars. — 26 séries d'obligations remboursables le 1er juillet 1890.

Série 57718, ne 4, remboursable par 450,000 [illegible]

Série 03[illegible] ne 1, [illegible]

Série 03[illegible] ne 1, [illegible]

Série 57[illegible] ne 8, et série n° 57718, ne 24, [illegible] 500 fr.

PETITES NOUVELLES

Dans la République Argentine, on a une façon singulière, mais efficace de traiter les ivrognes.

Les soudards, après avoir bu, qui [illegible] dans ce pays fut arrêté et traduit pour ivresse. Au lieu d'être enfermé moyennant le payement d'une amende, le malheureux fut condamné à balayer les rues pendant huit jours. Il se trouva si [illegible] que, au bout de [illegible] il s'empressa de quitter le pays.

— Le Conseil municipal de Bruxelles vient de voter des crédits nouveaux pour établir un réseau de fer au théâtre de la Monnaie et pour y installer la lumière électrique. Ces installations seront terminées probablement l'année prochaine.

— L'idée d'ouvrir l'Belle une Exposition universelle, fait de jour en jour son chemin en Allemagne, mais on est fort embarrassé pour la mettre en application. Plusieurs projets sont en présence ; les uns voulent que ce soit une exposition nationale, les autres une exposition nationale allemande, un troisième parti demande une exposition des trois nations alliées, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, l'Allemagne, avec la participation éventuelle de l'Angleterre. Enfin un quatrième projet consisterait à faire deux expositions. On commencerait par faire une exposition nationale et une internationale ensuite. L'expérience. Ce serait une sorte de répétition générale de l'exposition universelle, qui aurait lieu quelques années plus tard.

— Le Colonel Elie, commandant militaire du Palais-Bourbon sera mis à la retraite par limite d'âge.

Le colonel Elie compte quarante-et-un ans de service, dont quatorze ans et une fraction de grade passés au Palais-Bourbon et 1887, il commandait au pouvant l'infanterie de la garde républicaine.

Le Mouvement gréviste

(De nos correspondants)

Première Grève en Russie

Saint-Pétersbourg, 10 mars. — Pour la première fois une grève vient d'éclater en Russie. Six cents ouvriers du chemin de fer de Varsovie ont cessé le travail en demandant une augmentation de salaires et la suppression des amendes.

On a fait droit à leurs réclamations au bout de quelques heures, mais deux d'entre eux, qui avaient organisé le mouvement ont été congédiés.

Les autres n'ont été inquiétés en aucune manière. Les autorités s'efforcent visiblement d'empêcher la fermentation qui menace de gagner de proche en proche le monde ouvrier russe.

Grève générale en Belgique

Bruxelles, 10 mars. — Les renseignements parvenus de toutes les associations ouvrières et socialistes du pays au comité central ouvrier, portent que cinquante mille ouvriers cesseront de travailler le 1er mai, en exécution des décisions prises pour obtenir la réduction de la journée de travail à huit heures.

La même agitation gagnera la Westphalie à la même époque.

Terrible explosion

300 mineurs ensevelis

Nous recevons la dépêche suivante :

Capitell, 10 mars. — Une terrible explosion a eu lieu aujourd'hui à la houillère de Mafa.

300 mineurs sont ensevelis.

On craint qu'il n'y en ait 100 de pris.

La patente des colporteurs

Lettre de M. Rouvier à M. Maxime Lecomte

M. Rouvier, ministre des finances a adressé à M. Maxime Lecomte la lettre suivante :

Monsieur le député et cher collègue,

Un grand nombre de colporteurs et de marchands forains étrangers, qui exercent leur profession en France, échappent à l'impôt des patentes, vous avez déposé, le 20 janvier dernier, sur le bureau de la Chambre une proposition de loi dont l'article unique est ainsi conçu :

« Les services des Douanes est spécialement chargé d'exiger des marchands forains et colporteurs étrangers l'exhibition d'une feuille de patente acquittée. »

J'ai l'honneur de vous informer que la situation, à laquelle vous avez cherché à porter remède, avait déjà frappé mon attention et que, dès le 21 juin 1889, j'avais décidé que les colporteurs marchands forains et commis voyageurs étrangers qui viennent exercer leur profession en France seraient tenus d'exiger les droits dont ils sont passibles au moment même où ils pénètrent sur notre territoire. Les agents des douanes qui sont à même, par leur position sur la frontière, d'exercer à cet égard un contrôle vigilant, ont reçu des ordres, chargés d'établir et de percevoir, aux lieu et place des agents des contributions directes les droits dus par les industriels en question.

Je ne crois, ailleurs, pouvoir mieux faire de vous transmettre un exemplaire de la circulaire qui leur a été adressée dans ce but, à *la date du 27 janvier*.

Veuillez agréer, etc.

Le ministre des finances,
(Signé) ROUVIER.

M. Maxime Lecomte, ayant obtenu satisfaction pour les intérêts qu'il défendait, va retirer sa proposition de loi sur les colporteurs étrangers.

Chronique locale

ROUBAIX

Concours de chiens ratiers. — Les amateurs de ce nouveau genre de sport sont nombreux à Roubaix.

La salle de M. Adolphe Delmulle, rue du Fontenoy, où était organisé un concours, était trop petite, dimanche après-midi, pour contenir tout le monde. Deux cents personnes environ se pressaient dans la salle. Quarante chiens étaient engagés. Plus de deux cents rats ont été détruits.

Voici le résumé du concours :

1re catégorie : Chiens de 4 à 8 kilos; 12 chiens, 1er prix, 25 francs; Trina à M. Cornet, de Tourcoing, 14 rats en 3 minutes 55 secondes; 2e prix, 15 francs, Jo, à M. Cloris Dewinter, de Tourcoing, en 13 secondes; 3e prix, 10 francs, Miss, à M. Bourgois, de Tourcoing, en 15 secondes 1/5 ; 4e prix, 5 francs, Capraud, à M. Willem, de Wattrelos, en 16 secondes.

2e catégorie : Chiens de 8 à 12 kilos, 18 chiens, 1er prix, 25 francs, Jouinage, à M. Boulanger; 2e prix, 16 rats, en 13 secondes; 3e prix, 15 francs, Fairy, à M. César Dessauvages, de Tourcoing, en 14 secondes; 4e prix, 10 francs, Bob, à M. Camille Frans, de Lille, en 19 secondes; 5e prix partagé, entre Bismarck, à M. Remy, de Lille, et Typ, à M. Desquesnes, de Lille, en 20 secondes; 6e prix partagé, Bulgare, en 19 secondes 1/2; Fairy, 37 secondes.

3e catégorie : Chiens pesant plus de 12 kilos, 11 chiens. — 1er prix, 25 francs, Piston, à M. Farez, de Lille (8 rats en 9 secondes 1/2; 2e prix, 15 francs Spott, à M. Calleau, de Tourcoing, en 14 secondes; 3e prix, 10 francs, Fox, à M. Etienne, de Roubaix, en 14 secondes; 4e prix, 5 francs, Black, à M. Lefebvre, de Roubaix, en 15 secondes. — Barrage : Spott, 13 secondes 1/2; Fox, 16 secondes 1/2.

A l'issue du concours a eu lieu un match de 25 rats en dix minutes, entre Typ à M. César Dessauvages, de Tourcoing, et Boulanger, à M. Philippart, de Tourcoing. Typ l'a emporté sur son concurrent d'un quart de seconde, Boulanger a mis 40 secondes 1/4.

Le *Fox-Terrier-Club*, de Tourcoing, organise pour le 27 avril, un grand concours. 300 fr. de prix, en trois catégories, plus des diplômes et médailles seront distribués aux vainqueurs. Son succès est certain.

Nous savons déjà qu'un grand nombre de nos concitoyens se disposent à y prendre part.

Étrange disparition. — M. Gransart-Courtois, le physicien bien connu des Roubaisiens, demeurant à Lille, rue Henri Kolb, avait envoyé dimanche matin son fils Adrien à Roubaix pour acheter une paire de chaussures au *Chat-Botté*, Grande-Rue, et lui avait remis, à cet effet, une somme de quinze francs pour le payement.

Depuis ce moment, ce jeune homme qui est âgé de 15 ans n'a plus reparu et, toutes les recherches faites pour le retrouver sont demeurées infructueuses. Il se peut en conjectures sur cette disparition.

La disparition de Janssens. — Nous avons reçu la lettre de M. Janssens père, qui nous a prié de démentir un bruit, qui, selon lui, aurait quelque créance auprès de certaines personnes.

On accusait les parents du malheureux enfant de le cacher afin de profiter de la somme que ses maîtres lui avait confiée. Il va sans dire que cette accusation ne paraît reposer sur aucune base sérieuse.

Le facteur a porté le courrier comme il le fait chaque jour, et c'est dans celui de six heures que le postier a remis à M. Janssens père, comme nous l'avons dit, oblitéré frauduleusement, et l'annulation n'existait que dans l'intérieur de la figurine. Aucun cachet, ni du Cachan, ni du bureau des postes intermédiaires, ni de Roubaix-Ville, ne se trouvaient sur l'enveloppe.

Mort subite. — Hier à midi, un ouvrier tisserand est mort subitement chez M. Henri Caréfte, rue de l'Alma. Cet ouvrier venait de commencer à dîner, quand il s'est affaissé sur lui-même. On s'empressa autour de lui mais il était mort.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital. Son identité n'a pu être établie.

Un expulsé dangereux. — Joseph Vouglo, charbonnier, âgé de 26 ans, demeurant rue de Mouscron, cour Beaurepaire, est encore un de ces expulsés à qui la police de sûreté fait une chasse sans trêve ni merci.

Hier matin, vers une heure, il sortait de l'estaminet de *l'Abondance*, rue de Mouveaux, lorsqu'il fut pincé et *arrêté par les* agents de sûreté Anselin et Delbart.

Ces derniers lui ont fait l'exposé et l'invitèrent à les suivre ; Veulghe les injuria et se livra sur l'agent Delbart à des coups de fait.

Toutefois, il se laissa conduire, mais n'avait pas encore parcouru dix pas qu'un de ses amis, en complet état d'ivresse voulut s'opposer à son arrestation.

Le malheureux ayant frappé l'agent Anselin eut assené un coup de canne sur la tête de ce dernier qui prit la fuite, qu'ils parvinrent à conduire Veulghe au dépôt du 1er arrondissement.

Il a été de nouveau mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Partie de chiens ratiers. — Une partie de chiens ratiers aura lieu, entre *Pipe*, appartenant à Maes de Roubaix, et *Dimanche*, à M. Lepat de Roubaix a eu lieu dimanche après-midi, à une heure, chez M. Victor Lefebvre, boulevard Gambetta, 19.

Le chien de M. Lepat qui a mis 58 secondes pour détruire dix rats, a gagné contre le chien de Maes qui a mis 60 secondes pour faire la même besogne.

Objets trouvés. — Le sieur Nys, demeurant rue Bernard, a trouvé sur la voie publique, une bague qu'il s'est empressé de remettre au bureau de M. le commissaire central.

Dimanche après-midi, à l'issue de l'exercice musical qui a eu lieu dans la salle des fêtes de la Mairie, un parapluie et un livre de messe ont été laissés sur un banc. — On peut les réclamer au concierge de la Mairie.

Un incendie rue de Flandre. — Un incendie s'est déclaré hier matin, vers dix heures et demie, chez M. Alphonse Fourneau, constructeur, rue de Flandre.

Bien que le feu qui a pris naissance dans une garde-robe, située dans une chambre du premier étage, ait été rapidement éteint, on évalue les dégâts à 3,000 francs, d'ailleurs couverts par la Compagnie d'assurances l'*Abeille*.

Établissement d'une teinturerie rue du Tilleul. — Mardi 18 courant, de deux à cinq heures de relevée, il sera procédé, dans l'une des salles de la mairie, à une information de commodo et incommodo, sur la demande de MM. Desreumaux frères, tendant à obtenir l'autorisation d'établir une teinturerie sur un terrain situé en cette ville, rue du Tilleul, près le n° 21.

Les personnes que l'exploitation de ces appareils peut intéresser sont invitées à se présenter à l'enquête précitée pour y produire leurs observations et réclamations.

Les plans sont déposés au secrétariat de la mairie.

Importante arrestation. — Sous ce titre nous avons raconté que, trois individus à mines suspectes avaient été arrêtés rue Neuve vers trois heures.

On supposa avec raison qu'ils avaient l'intention de voler, car ils ont été trouvés porteurs de différents outils nécessaires aux voleurs de profession.

Ces mêmes individus avaient déjà tenté dans la nuit, de dévaliser un passant et c'est grâce à l'énergie de celui-ci qu'ils n'y sont pas parvenu.

Vers minuit et demi M. M..., négociant rue du Chemin de fer, rentrait chez lui lorsqu'il fut assailli par trois individus, ayant des chaussons sur pied, qui tentèrent de le serrer de leurs mains et dans la lutte égratigna l'un des malfaiteurs au cou ; c'est ainsi, du reste, qu'il a pu reconnaître ses agresseurs.

Porte enfoncée. — Plusieurs jeunes gens en goguette se sont amusés, dimanche soir, vers onze heures, à enfoncer la porte de l'habitation d'une jeune fille, sous prétexte que celle-ci devait à l'un d'eux une somme de huit francs.

Hier matin, ceux-ci regrettant leur vivacité, ont payé les dégâts en promettant de ne plus recommencer.

Abattoir de Roubaix. — Il a été vendu du 28 février au 2 mars 1890 :

70 bœufs, 30,600; 37 vaches, 1,500; 19 taureaux, 7,600; 261 moutons, 5,525; 62 veaux, 4,160; 50 porcs, 6,870; 15 chevaux, 4,050.

On nous apprend que le docteur Delannoy, ex-interne des hôpitaux de Lille, ex-interne de la maternité à l'hôpital de la Charité vient tout récemment de s'installer à Roubaix, rue du Collège.

Nous souhaitons à jeune docteur, qui fut un des meilleurs élèves de notre Faculté de médecine, tout le succès qu'il mérite.

1408

TOURCOING

Les Grands Travaux

Enquêtes d'utilité publique

Il a été procédé hier après-midi à l'affichage et à la publication à son de caisse des avis d'enquêtes d'utilité publique sur les Grands Travaux de voirie.

Voici la teneur de ces documents :

Grands Travaux d'utilité publique. — *Elargissement de la rue Notre-Dame. — Ouverture d'une rue entre l'extrémité de la rue Notre-Dame et la place Sébastopol. — Ouverture d'une rue entre la rue de la Mairie et la place Charles Roussel.*

Parcelles à acquérir en dehors des alignements.

Enquête d'utilité publique. — Nous mairie de la ville de Tourcoing, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu la délibération en date du 9 août 1889, par laquelle le conseil municipal de Tourcoing, confirmant sa délibération du 3 juin 1887, adopte le projet concernant l'ouverture d'une rue entre l'extrémité de la rue Notre-Dame et la place Sébastopol; l'élargissement de la rue Notre-Dame et l'ouverture d'une rue entre la rue de la Mairie et la place Charles Roussel; vole les travaux nécessaires à son exécution et demande que ledit projet soit déclaré d'utilité publique, avec autorisation pour la ville, d'acquérir antiablement ou par voie d'expropriation, celles non susceptibles en raison de leur exiguïté ou de leur forme, de recevoir des constructions salubres, les parcelles situées en plan, soit dans un rapport spécial dressé par le directeur de la voirie, en date du 18 décembre 1888.

Vu ledit rapport, du 18 décembre 1888 faisant connaître, d'une manière précise, les parcelles situées en dehors des alignements et qui ne sont pas susceptibles de recevoir les constructions salubres, en raison de leur exiguïté ou de leur disposition ;

Vu l'ordonnance réglementaire du 23 août 1835, vu le décret-loi du 26 mars 1852, relatif aux rues de Paris, et le décret réglementaire du 27 décembre 1858, vu le décret du 25 avril 1859 qui a décrété applicable à la ville de Tourcoing les dispositions du décret du 26 mars 1852, vu le décret du 14 juin 1876, vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 1er mars 1890, qui ordonne une enquête d'utilité publique sur le projet dont il s'agit, et vu l'avis du commissaire enquêteur ;

Vu l'ordonnance réglementaire du 23 août 1835, vu le décret-loi du 26 mars 1852, relatif aux rues de Paris, et le décret réglementaire du 27 décembre 1858, vu le décret du 25 avril 1859 qui a décrété applicable à la ville de Tourcoing les dispositions du décret du 26 mars 1852, vu le décret du 14 juin 1876, vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 1er mars 1890, qui ordonne une enquête d'utilité publique sur le projet dont il s'agit, et vu l'avis du commissaire enquêteur ;

Donnons avis : Que la délibération du conseil municipal, en date du 9 août 1889, du plan et l'état indicatif des parcelles que la ville a l'intention d'acquérir en dehors des alignements, le rapport y relatif, l'arrêté susvisé et les autres pièces du projet, seront déposés pendant quinze jours, du 11 mars 1890 inclusivement, jusqu'au 25 du même mois, également inclus, au secrétariat de la mairie de cette ville, afin que chacun puisse en prendre connaissance, et qu'à l'expiration de ce délai, M. Debouvry, commissaire enquêteur, reçoive à la mairie pendant trois jours, c'est-à-dire les 26, 27 et 28 mars 1890, de deux heures à quatre heures après-midi, les déclarations des habitants sur l'utilité publique du projet.

Les propriétaires des dites parcelles devront, dans le même délai, déclarer s'ils s'opposent à leur expropriation.

Le présent avis publié à son de caisse et affiché aux lieux accoutumés, afin que nul n'en ignore, et afin que cette publicité autorise à considérer le silence des absents comme une voix affirmatif.

A l'Hôtel-de-Ville, le 8 mars 1890.

V. HASSEBROUCQ

Grands travaux, — Enquête d'utilité publique. — Nous, maire, etc.

Vu la délibération du Conseil municipal de Tourcoing, en date du 9 août 1889, modifiant celle du 3 juin 1887, en ce qui concerne la construction d'un nouveau presbytère, d'un tribunal et d'une bourse de commerce, et décidant que le bâtiment à construire à cet effet sera affecté aux installations nécessaires au Tribunal et à la Bourse de commerce, ainsi qu'au logement du juge, à la Chambre de commerce et au Conseil des Prud'hommes

Vu, à la suite de l'avis de la commission des bâtiments civils en date du 23 décembre 1889, la délibération du Conseil municipal de Tourcoing en date du 4 février 1890, modifiant :

1° Le tracé des alignements de la nouvelle rue allant de l'extrémité de la rue Notre-Dame à la place Sébastopol, à leurs extrémités vers lad. place, aux abords du conduit Gambetta et Canal.

2° L'élargissement de la rue Notre-Dame.

3° L'ouverture d'une rue allant à l'extrémité de ladite rue Notre-Dame à la place Sébastopol.

7° L'élargissement de la rue du Bocquet.

8° L'élargissement de la rue des Bonnes.

9. L'élargissement de la rue du Curé.

10° L'ouverture d'une rue tirée de la Grande Place à la place Charles Roussel en prolongement direct de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

11° La création d'un carrefour de dégagement, à la rencontre des rues de Lille, des Urselines et Martine.

12° L'ouverture de la rue d'Halluin, vers sa jonction avec la rue Houchard.

13° La création d'une place dans la section de la Croix-Rouge.

Vu l'ordonnance réglementaire du 23 août 1835 ; vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 1er mars 1890 qui ordonne une enquête d'utilité publique sur les projets dont il s'agit et vu l'avis du commissaire enquêteur, M. Debouvry, conseiller d'arrondissement à Wattrelos.

Donnons avis ;

Que la délibération du Conseil municipal en date du 9 août 1889 ; celle en date du 4 février 1890 et l'arrêté susvisé, ainsi que les plans et autres pièces des dits projets, seront déposés pendant 15 jours, du 11 mars 1890 inclusivement jusqu'au 26 du même mois également inclus au secrétariat de la Mairie de cette ville, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Et qu'à l'expiration de ce délai, M. Debouvry, commissaire enquêteur, reçoive à la Mairie, les 26, 27 et 28 mars 1890, de 2 heures à 4 heures après-midi, les déclarations des habitants sur l'utilité publique des projets.

Le présent avis, etc., etc.

Hôtel-de-Ville, le 8 mars 1890.

V. HASSEBROUCQ

La loi Grammont. — Sous cette rubrique, notre collaborateur de Roubaix a relaté une contravention dressée à la charge de M. Liboire Deblen, magasinier à Tourcoing pour mauvais traitements envers un chien attelé sous une voiture.

M. Deblen nous prie de dire que le rapport n'a été rédigé que pour avoir attelé le chien à la voiture, à l'exclusion des mauvais traitements.

Nous lui donnons acte de cette rectification que sa lettre devait être adressée à notre bureau de Roubaix.

Un vol de chaines. — *Une affaire embrouillée.* — Sur une plainte déposée par M. le conducteur principal des ponts et chaussées à Roubaix, entre les mains de M. le commissaire de police du 1er arrondissement de Tourcoing, ce magistrat s'est livré à une enquête sur la disparition par suite de vols des chaînes de fer servant à barrer la voie du chemin de fer Deconville qui sert au transportement des terres extraites du canal.

Sur les indications d'un sieur X..., employé à l'exploitation, M. le commissaire de police s'est transporté dans une maison de Tourcoing où une perquisition a amené la découverte de 42 mètres de chaînes reconnues comme provenant des dites chaînes par M. le conducteur des ponts et chaussées.

Interrogée, la personne chez laquelle cette découverte a été faite a déclaré qu'elle tenait les chaînes en question de son père, jeune homme de 18 ans, qui lui-même les aurait acheté au sieur X..., le dénonciateur.

Rentrée vous arrivé 36 donné au jeune homme par X..., samedi dernier, à 7 heures du matin, au pont du Boulevard. C'est à cet endroit que X... lui aurait livré les chaînes qui étaient placées dans un sac caché sous une haie.

L'affaire comme on le voit est singulièrement embrouillée. X..., et le frère de la personne chez laquelle les chaînes ont été trouvées ont été mis en présence. Le premier nie énergiquement avoir commis le vol ; de son côté le second affirme catégoriquement avoir acheté les chaînes à X...

X..., a été mis en état d'arrestation. M. le commissaire de police poursuit son enquête qui fera sans doute la lumière sur cette affaire.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Grave accident de voiture. — Hier, vers onze heures du matin, M. Camille Vandemortel, âgé de 46 ans, né à Petegheim, domestique, au service de M. Vannion, cultivateur, à la Croix Rouge, était arrêté route de la Pierre-Bleue, avec un tombereau.

En sens contraire, arrêté également, se trouvait un attelage à 4 chevaux conduit par M. Thieffry, domestique au service de M. Coubleau, jardin, fariniier à Roubaix, boulevard Beaurepaire.

Au moment où M. Thieffry se mettait en marche, il accrocha le véhicule conduit par Vandemortel.

Sous la violence du choc, les chevaux et le tombereau de ce dernier furent entraînés et Vandemortel précipité sur le sol, et la roue de derrière du véhicule conduit par Thieffry lui passa sur les jambes.

Aux cris du blessé des personnes accoururent et le relevèrent. On manda le médecin de Neuville qui lui donna les premiers soins. Vandemortel est atteint d'une fracture de la cuisse gauche, fracture de la jambe droite et de nombreuses blessures aux cuisses et aux jambes.

M. le commissaire de police du deuxième arrondissement a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de cet accident.

Thieffry, interrogé, affirme avoir demandé à Vandemortel de se ranger pour le laisser passer, et selon lui, il n'aura pas compris ou n'aura pas voulu le faire.

L'enquête continue.

Un joli couple. — Les agents ont trouvé dimanche soir et cambriolé un vision, les nommés Julien D..., 42 ans, tisserand et Marie V... 46 ans ménagère tous deux demeurant rue de la Guinguette à Roubaix.

Ce couple après avoir trop bien fêté le roi Gambrinus s'était mis en état de voie publique.

Tapage et violences. — Les contraventions pour délit de tapage injurieux et violences légères ont été dressées contre les nommés Jules D..., 20 ans, rattacheur et Blanche D..., repasseuse.

Plainte. — M. François Dubois, 56 ans menuisier rue du Vlot s'est plaint à la police que se trouvant dimanche soir au cabaret Bilet, rue du Sentier, il y a été victime de violences et voies de fait de la part d'un de ses voisins.

Plainte. — Mme Duformont, demeurant rue de Menin a déposé une plainte à la police contre un sieur B..., qui, samedi soir, rue Leroux a injurié et frappé la fille de la plaignante.

VILLE DE TOURCOING

Entrées du 3 au 8 Mars 1890

Soie. . .	»	»
Laine peignée	183	406.505
Laine filée.	457	62.833
Rousses. .	29	17.408
Coton . .	21	16.691
Totaux.	698	502.537

Expéditions et arrivages par voie ferrée :

Expédié par condition	84.300
Remis en gare aux expéditeurs	58.255
Arrivages dir par voie ferrée	6.000
Total :	149.555
Conditionnements	1498.0/0
Tirages	68